

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015013

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

OBJET : Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives - années 2016-2017-2018

EXPOSE :

Depuis de nombreuses années, la commune œuvre en faveur du développement de l'offre dans le domaine du sport en apportant son soutien financier à l'ensemble des associations qui répondent aux demandes et aspirations des différents publics .

Dans ce cadre, la commune a la volonté de poursuivre son partenariat avec les associations sportives désignées ci-après en les soutenant par l'attribution d'une subvention municipale et la mise à disposition d'équipements sportifs.

La loi n° 321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 fixent à 23 000 € le seuil de subventionnement à partir duquel une convention doit être passée entre le financeur et l'association subventionnée. Toutefois, la Commune souhaite formaliser le partenariat avec les associations sportives dès lors que le montant de la subvention est supérieur à 5 000 €, afin d'avoir une meilleure lisibilité sur l'accompagnement du milieu sportif.

Ainsi, afin de définir et formaliser les modalités de la coopération entre la commune et les associations sportives ci-après désignées. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conventions à conclure avec les associations suivantes :

- L'Association Xtrem' Sports
- le CMA Plein Air
- le CMA Judo Ju Jit Su
- le CMA Foot FSGT
- le CMA Handball
- le CMA Tennis
- le CMA Natation
- le CMA Gymnastique
- l'association Aubervilliers Avenir Basket Ball

et d'autoriser le maire à les signer au nom de la commune

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,****

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332
Mme LENZI Ling partie à la question n°369
M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2015013

Signataire : ML/SRC

OBJET : Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives - années 2016-2017-2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Vu les projets des conventions triennales entre la Commune et ces associations sportives,

Vu le budget communal,

Considérant la cohérence et les fondamentaux entre les interventions des associations sportives désignées ci-après et les orientations municipales dans le domaine du sport ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer les conventions triennales entre la commune et les associations sportives suivantes, telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération:

- L'Association Xtrem' Sports
- le CMA Plein Air
- le CMA Judo Ju Jit Su
- le CMA Foot FSGT
- le CMA Handball
- le CMA Tennis
- le CMA Natation
- le CMA Gymnastique
- l'association Aubervilliers Avenir Basket Ball

DIT QUE : les dépenses correspondantes seront inscrites au budget communal sur les imputations suivantes : 401 6574 40.



L'adjoint délégué

Maria MERCADER

Reçu en préfecture le : 18/12/2015

Publié le : 18/12/2015

Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER

